

Holding FTMS

Société par actions simplifiée à associé unique

Au capital de 100 €

Siège social : **1 rue Jean Paul Sartre**

77330 OZOIR LA FERRIERE

LISTE DES SOUSCRIPTEURS ET ETAT DES VERSEMENTS

Nom, prénom et domicile des souscripteurs	Nombre d'actions souscrites	Montant des souscriptions	Versements effectués
Madame CATARINO Maria De Fatima	10	100 €	100 €
Nombre d'actions souscrites en numéraire Montant des souscriptions Montant des versements effectués	10	100 €	1 00 €

La présente liste constatant la souscription de 10 actions de la société, soit la somme totale de 100 euros ainsi que le versement de la totalité du montant nominal desdites actions, soit 100 euros, est certifiée exacte et sincère par Madame **Madame CATARINO Maria De Fatima**.

Fait à *OZOIR LA FERRIERE*, le 20 avril 2023

Madame CATARINO Maria De Fatima
Présidente
Associé unique



**CERTIFICAT CONSTATANT LES VERSEMENTS DE FONDS
SOCIETES EN FORMATION**

Je, soussigné, **CLAIRE ALLANIC**
agissant en qualité **CONSEILLERE PROFESSIONNELLE**
du **CREDIT LYONNAIS**, société anonyme au capital de 2 037 713 591 EUR, dont le siège social est à
LYON (Rhône) 18 rue de la République, et le siège administratif à Villejuif (94811) 20 avenue de
Paris, SIREN 954.509.741 - RCS LYON

Certifie par la présente que nous avons reçu la somme de **100,00** euros
(**CENT €**) (*Lettres et chiffres*)
par chèque(s) / virement (s) (*) émis par

MME CATARINO MARIA DE FATIMA

Né(e) le **11/03/74** à **CHAVES**
et demeurant

**1 RUE JEAN PAUL SARTRE
77330 OZOIR LA FERRIERE**

en sa qualité d'associé/fondateur de la société(dénomination) **HOLDING FTMS**
société **SAS** (forme de la société) en formation, dont le siège social sera situé :

**1 RUE JEAN PAUL SARTRE
77330 OZOIR LA FERRIERE**

pour être portée au compte spécial intitulé : « Société **HOLDING FTMS** en formation /
souscriptions du capital ».

Ce compte a été ouvert pour recevoir les fonds correspondant aux souscriptions en numéraire
conformément à [l'article L 225-5 du code de commerce (SA, SAS, SCA) / l'article L 223-7 du code de
commerce (SARL, EURL)] (*).

La somme déposée restera immobilisée dans les conditions légales et réglementaires, et son retrait
ne pourra être effectué qu'en se conformant aux dispositions légales.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

A **OZOIR LA FERRIERE**
Le **20/04/23**

(*) rayer les mentions inutiles

Claire ALLANIC
Conseillère Professionnelle
LCL OZOIR 6946